

Mise en place du CPIas Bretagne

Martine Aupée, CPIas Bretagne

martine.aupee@chu-rennes.fr

Dans le contexte de la restructuration régionale et de la réorganisation régionale des vigilances et de l'appui sanitaire, un Centre pour l'appui à la prévention des infections associées aux soins (CPIas) a été nommé le 21 juillet 2017 par l'ARS Bretagne. Le CPIas Bretagne résulte de la fusion du CClin Ouest et de l'Arlin Bretagne. Les Docteurs Martine AUPÉE et Jeanne-Marie GERMAIN en sont les responsable et responsable-adjoint.

Les missions du CPIas s'articulent autour de 3 axes :

Expertise et appui aux professionnels de santé

Coordination ou animation de réseaux de professionnels

Investigation et suivi des déclarations

Le CPIas participe à la mise en œuvre des 3 axes du Pro-pias



- Axe 1 • Développer la prévention des IAS tout au long du parcours de santé en impliquant les patients et les résidents.
- Axe 2 • Renforcer la prévention et la maîtrise de l'antibiorésistance dans l'ensemble des secteurs de l'offre de soins.
- Axe 3 • Réduire le risque infectieux associé aux actes invasifs tout au long du parcours de santé.

Pour les 3 secteurs de l'offre de soins (sanitaire, médico-social et soins de ville) et les usagers.

Le CPIas participe aux travaux de Réseau Régional de Vigilance et d'Appui (RReva), coordonné par l'ARS, notamment sur l'organisation de la veille sanitaire et des vigilances et mène de nombreux travaux avec différents partenaires bretons : Omedit Bretagne, Capps Bretagne, les URPS, l'Ordre des vétérinaires, les infectiologues des CHU de Rennes et Brest, l'ABRI (Astreinte bretonne de référents en infectiologie).

Le CPIas Bretagne est localisé sur 2 sites, les CHU de Rennes et Brest dont voici les coordonnées :

Site de Brest

tel : 02 98 22 64 66

cpias-bretagne@chu-brest.fr

Site de Rennes

tel : 02 99 87 35 30

cpias-bretagne@chu-rennes.fr

Ce qui change :

- les 5 CClin et les 26 Arlin sont remplacés par 17 CPIas avec pour certaines régions des sites de proximité
- une accentuation de la régionalisation de la lutte contre les IAS et contre l'antibiorésistance
- un contrôle scientifique des missions nationales (surveillances, évaluation, ...) par SPF. Missions nationales dont le périmètre n'est à ce jour pas connu

et dont les appels à projets ne seront publiés qu'en novembre 2017 pour une réponse définitive de SPF fin mars 2018.

Ce qui ne change pas :

- les missions régionales qui seront portées par le CPias
- la déclaration des IAS
- la proximité et l'écoute
- Et nous l'espérons, le réseau des CPias et ses réalisations (NosoBase, le Graphh, le site des CPias, l'annuaire national et le bulletin national).

Réseau des CPias : www.cpias.fr